



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2018
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Namibie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Namibie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2023, soit un montant de 4 685 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 22 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

* E/ICEF/2018/19.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le nombre d'enfants vivant en Namibie était estimé à 1,09 million en 2017, soit 43 % des 2,53 millions d'habitants que compte le pays¹. Bien que ces enfants grandissent dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, pourvu d'un gouvernement stable, ils sont confrontés à divers problèmes, notamment de très importantes inégalités de revenus (le coefficient de Gini du pays est de 0,56²), de forts taux de séropositivité et de sida (la prévalence du VIH chez les femmes âgées de 15 à 49 ans atteint 16,6 %³) ainsi que des sécheresses et inondations récurrentes. La petite taille et la diversité ethnique de la population, répartie sur un vaste territoire, constituent également des obstacles à la prestation de services.

2. Après deux décennies de forte croissance, l'économie reste largement dominée par le secteur primaire (production minière et agricole), qui est vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières. Le taux de chômage du pays, qui atteint 34 %, est élevé pour des raisons structurelles : l'exploitation minière représente plus de 10 % du produit intérieur brut, mais seulement 2 % des emplois. Le taux de chômage s'élève à 43 % chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans⁴.

3. La pauvreté de revenu, qui était de 28,7 % en 2010, a chuté à 18 % en 2016⁵. Cependant, la disparité de revenus reste la deuxième plus élevée au monde, et les familles comportant des enfants sont plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté⁶. Malgré la stabilité sociopolitique que connaît le pays depuis son indépendance, des inégalités liées à l'ethnie, au handicap, à la région et au quartier persistent, et continuent à faire obstacle à un progrès social équitable, à l'instar du taux de chômage croissant chez les jeunes.

4. Le taux de fertilité du pays est élevé : ainsi, en 2016, le taux de natalité brut était de 33,7 enfants pour 1 000 femmes⁷, et 19 % des femmes enceintes ayant bénéficié de soins prénatals en 2016 étaient âgées de 15 à 19 ans⁸. Des migrations internes ont entraîné une expansion des zones urbaines et périurbaines ainsi qu'un taux de dépendance des enfants de 62,2 %⁹, qui fait que de nombreux enfants vivent dans des ménages vulnérables. La Namibie présente un « dividende démographique » potentiel jusqu'en 2030 ; les investissements en faveur des enfants et des adolescents réalisés durant cette période maximiseront les bénéfices sociaux à venir.

5. Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont essentiels pour son développement physique, mental et social tout au long de sa vie. Cependant, la mortalité néonatale reste élevée, à 17,8 décès pour 1 000 naissances vivantes

¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population, *World Population Prospects: The 2017 Revision*.

² Agence de statistique de la Namibie, *Namibia Household Income and Expenditure Survey* (NHIES), 2015-2016.

³ Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, estimations réalisées à l'aide du modèle Spectrum pour la Namibie, 2017.

⁴ Agence de statistique de la Namibie, *Namibia Labour Force Survey Report*, 2016.

⁵ NHIES, 2016.

⁶ Sulla, V., *et al.* « Does Fiscal Policy Benefit the Poor and Reduce Inequality in Namibia? », document de travail de la Banque mondiale, 2017.

⁷ Agence de statistique de la Namibie, *Namibia Inter-censal Demographic Survey 2016 Report*, 2017.

⁸ Ministère de la santé et des services sociaux, *Cadre stratégique national pour la lutte contre le VIH et le sida en Namibie de 2017-2018 à 2021-2022*, 2017

⁹ *World Population Prospects: The 2017 Revision*.

en 2016¹⁰ (contre 20 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2013¹¹). Elle représente 40 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

6. Le taux de vaccination stagne : seuls 63 % des enfants âgés de 12 à 23 mois sont complètement vaccinés contre les principales maladies mortelles de l'enfance¹². La Namibie a commencé à utiliser de nouveaux vaccins, mais pâtit d'un manque de planification au niveau des districts et connaît des ruptures de stock en raison de l'inefficacité de son système d'approvisionnement.

7. Le taux de retard de croissance, qui atteignait 24 % des enfants de moins de 5 ans en 2013, reste élevé pour un pays à revenu intermédiaire¹³. L'introduction précoce de l'alimentation complémentaire accroît le risque de carences nutritionnelles et l'exposition à de l'eau insalubre. L'accès à des sources d'eau améliorées dans les zones rurales s'est détérioré entre 2000 et 2015. La part de la population dépendant d'eaux de surface non traitées a augmenté de 8,2 points de pourcentage, soit 110 000 personnes supplémentaires ayant recours à ces sources d'eau insalubres¹⁴. L'expansion des implantations périurbaines sauvages a pour conséquence un usage plus important de sources d'eau de surface non améliorées et la pratique de la défécation à l'air libre en zone urbaine par 138 000 personnes supplémentaires.

8. L'incidence de l'épidémie de VIH sur les nouveau-nés a été réduite de manière significative : en effet, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant, qui s'élevait à 24 % en 2005, n'est plus que de 4 % en 2017¹⁵. L'adoption de nouvelles recommandations pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) et la mise en place progressive du traitement « Option B+ » ont permis que, en 2017, 95 % des établissements de santé proposent des services de PTME, que 95 % des femmes enceintes vivant avec le VIH aient accès à un traitement antirétroviral lors des soins prénatals, et que 93 % des nourrissons nés de femmes vivant avec le VIH bénéficient de traitements antirétroviraux. Les principaux obstacles à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant qui subsistent sont notamment le manque d'implication des hommes, les ruptures de stock de tests et de médicaments, la méconnaissance du VIH, et la faible proportion d'adolescents bénéficiant des services de dépistage du VIH et de conseils (28,5 % des garçons et 13,1 % des filles)¹⁶.

9. L'enregistrement rapide des naissances et l'obtention de certificats de naissance sont non seulement un droit, mais également une condition préalable à l'accès à d'autres services, tels que l'identification précoce et le soutien des enfants handicapés. Plusieurs réformes systémiques ont été réalisées en vue d'intégrer l'enregistrement des naissances dans les hôpitaux où la plupart (76,9 %¹⁷) des

¹⁰ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité de l'enfant, *Levels and Trends in Child Mortality Report*, 2017.

¹¹ Ministère de la santé et des services sociaux, Enquête démographique et de santé réalisée en Namibie (EDSN), 2013.

¹² EDSN, 2013.

¹³ EDSN, 2013.

¹⁴ Programme commun de surveillance de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2017.

¹⁵ ONUSIDA, estimations réalisées à l'aide du modèle Spectrum, 2017.

¹⁶ Ministère de la santé et des services sociaux, Cadre stratégique national pour la lutte contre le VIH et le sida en Namibie de 2017-2018 à 2021-2022, 2017.

¹⁷ Enquête démographique intercensitaire réalisée en Namibie (EDIN), 2016.

accouchements ont lieu. Ces réformes ont fortement accru le taux d'enregistrement des naissances, qui s'élève aujourd'hui à 78 % des enfants de moins de 5 ans¹⁸.

10. Dans un pays où seuls 16,5 % des enfants âgés de 0 à 4 ans bénéficient de programmes de développement de la petite enfance (DPE)¹⁹, un grand nombre d'enfants sont laissés pour compte, ce qui entraîne un faible taux d'accès à l'enseignement préscolaire (5 % des enfants)²⁰. Il faut élargir l'accès à des services de DPE multisectoriels, particulièrement pour les enfants issus de ménages à faible revenu, et améliorer les normes relatives à l'état physique, notamment dans les établissements ruraux. Les compétences professionnelles du personnel des services de DPE doivent également être renforcées, et les liens entre les prestataires de services de DPE, les agents de santé communautaires et les interventions parentales efficaces doivent être resserrés. L'accès des enfants handicapés au DPE et à l'enseignement préscolaire est difficile en raison du manque d'identification précoce et d'orientation pour l'obtention d'un soutien. Les enseignants n'ont pas les compétences nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant handicapé, et les écoles manquent d'infrastructures et d'aides techniques.

11. La Namibie a réalisé des progrès significatifs concernant l'élargissement de l'accès à l'éducation grâce à l'instauration de la gratuité et de l'universalité de l'enseignement primaire en 2013, puis de l'enseignement secondaire en 2016. Le taux de scolarisation net est aujourd'hui de 94,8 % pour les enfants âgés de 7 à 13 ans et de 90,2 % pour les enfants âgés de 7 à 18 ans²¹. Bien que le gouvernement consacre plus de 20 % du budget national à l'éducation²², les résultats d'apprentissage laissent encore à désirer. Les taux d'abandon et de redoublement sont élevés, et affectent plus les garçons que les filles, et ce, dès le début de la scolarité. Dans les zones les plus isolées, moins de 1 % des enfants commençant leur première année de scolarité terminent l'enseignement secondaire²³. L'augmentation du taux de grossesse chez les élèves, une question mal gérée, nuit également à la fréquentation scolaire. Enfin, la qualité de l'enseignement et des résultats d'apprentissage est entravée par l'absence ou le manque de qualification des enseignants, par la piètre qualité des infrastructures scolaires, notamment des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, par le manque de soutien aux enfants handicapés ou ayant d'autres besoins spécifiques, et par la médiocrité des logements des enseignants et des élèves.

12. La violence à l'encontre des enfants et des adolescents, très répandue, a des effets dévastateurs sur leur santé, leur développement et leur apprentissage. Ce phénomène a été évalué pour la première fois par une enquête nationale réalisée en 2013, dans le cadre de laquelle 31 % des enfants âgés de 15 à 19 ans ont témoigné avoir déjà subi des violences physiques²⁴. En 2017, le Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être des enfants a recensé 4 245 cas de violence à l'égard des enfants. Cependant, celle-ci est souvent très difficile à prévenir, à déceler, à signaler et à traiter. Parmi les défis qui restent à relever se trouvent notamment la coordination entre les divers acteurs et ministères impliqués dans la lutte contre la violence envers les enfants, les capacités limitées des agents de santé, des éducateurs et des communautés, et les barrières culturelles à l'accès aux services.

¹⁸ EDIN, 2016.

¹⁹ EDIN, 2016.

²⁰ EDIN, 2016.

²¹ EDIN, 2016.

²² UNICEF Namibie, *Education Budget Brief*, 2017.

²³ Ministère de l'éducation, des arts et de la culture, *Teacher Incentive Study*, 2014.

²⁴ EDSN, 2013.

13. Dans l'ensemble, la législation définit et promeut les droits des enfants. La Constitution de la République de Namibie, promulguée en 1990, détermine les droits et les libertés de tous les citoyens. Le *Child Care and Protection Act* (acte sur la prise en charge et la protection des enfants) de 2015 intègre en grande partie la Convention relative aux droits de l'enfant à la législation nationale, sous réserve que le gouvernement approuve les règlements nécessaires à sa mise en œuvre.

14. Les principaux goulots d'étranglement entravant la réalisation des droits des enfants ne sont pas tant liés à un manque de fonds qu'à l'inefficacité des modèles de dépenses et au manque de qualification du personnel à tous les niveaux, qui freinent la prestation de services de qualité. Les inégalités en matière de prestation de services sont fortement corrélées avec les disparités dans la répartition des revenus dans le pays : les communautés les plus pauvres sont les moins bien desservies.

15. La Namibie dispose de plusieurs mécanismes de protection sociale financés par l'État. Ils sont destinés aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux personnes handicapées et aux enfants vulnérables. Il a été démontré que ces derniers permettaient de réduire les inégalités de revenus²⁵. Néanmoins, ces mécanismes sont fragmentés et ne bénéficient pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. En outre, l'inflation diminue la valeur des subventions d'aide sociale destinées aux enfants.

16. Les points préoccupants en matière d'égalité entre les sexes comprennent notamment le faible taux de sensibilisation des adolescents à la santé sexuelle et reproductive (et au VIH), le fort taux de grossesses chez les adolescentes, le taux d'abandon scolaire plus élevé chez les garçons, en particulier dans l'enseignement secondaire, la faible implication des hommes dans la PTME, et l'inadéquation de la ventilation par sexe et par âge dans les systèmes nationaux de communication des données.

17. La Namibie est exposée aux catastrophes naturelles, aux épidémies et à l'insécurité alimentaire, trois facteurs qui ont un effet néfaste sur le développement humain. Une évaluation récente a mis en lumière le manque de moyens ainsi que des possibilités pour accroître la résilience, notamment par la gestion de l'information, par des systèmes d'alerte rapide multirisque, par l'élaboration de plans d'urgence et par le financement et le développement des ressources nécessaires à la mise en œuvre du système national de gestion des risques de catastrophe²⁶.

18. Divers enseignements tirés du précédent programme de pays ont contribué à la conception du présent programme de pays :

a) le programme devrait se concentrer non sur l'élaboration de politiques et de lois mais sur l'identification et l'élimination des goulots d'étranglement au niveau infranational qui réduisent l'effet de ces politiques et de ces lois, en particulier sur les personnes les plus vulnérables ;

b) le programme devrait approfondir une approche intégrée, fondée sur les droits, afin de garantir la prestation d'un ensemble cohérent de services aux niveaux des communautés et des établissements, à l'aide d'approches et de technologies innovantes, et de renforcer la planification et l'analyse des réponses infranationales par la collecte et la diffusion de données en temps réel ;

²⁵ Sulla, V., *et al.* « Does Fiscal Policy Benefit the Poor and Reduce Inequality in Namibia? », document de travail de la Banque mondiale, 2017.

²⁶ Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe, *Capacity Assessment Report of the National Disaster Risk Management System in Namibia*, 2016.

c) Le programme devrait mettre à profit les ressources du gouvernement namibien et des partenaires de développement en faveur des enfants, grâce à :

i) des processus de développement nationaux, par exemple la conception et le suivi de plans de développement nationaux ainsi que la communication d'informations à leur sujet,

ii) des processus budgétaires favorables aux pauvres, aux enfants, et prenant en compte les disparités entre les sexes,

iii) la priorité accordée par le gouvernement à l'éradication de la pauvreté, en particulier des privations multiples et de la pauvreté des enfants.

Priorités du programme et partenariats

19. Dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action », adoptée par la Namibie en 2014, et du programme de réforme des Nations Unies, le présent programme de pays contribuera à la réalisation des résultats prévus par le Cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023 mais aussi du Cinquième plan national de développement de Namibie. L'objectif général du programme de pays est de contribuer aux efforts nationaux visant à réduire progressivement les disparités et les inégalités afin de permettre aux enfants et aux adolescents d'exercer leurs droits.

20. Le programme de pays mettra en œuvre différentes stratégies pour accélérer les progrès vers la réalisation de cet objectif, en accordant une importance particulière à l'équité :

a) *le développement des capacités* pour renforcer les systèmes ; l'identification et l'élimination des goulots d'étranglement freinant la mise en œuvre des politiques à l'échelle, nécessaire à la prestation de services de qualité ; la création d'une demande de services et la prestation durable de ces services ; et le renforcement des services d'approvisionnement et de financement de l'approvisionnement ainsi que du système d'approvisionnement. Une programmation conjointe des Nations Unies, par zones, permettra en outre de modéliser la prestation de services intégrés en vue d'étayer le programme de décentralisation du pays.

b) *la gestion et l'analyse des finances publiques*, afin de mettre à profit les programmes et les ressources du gouvernement et des partenaires en faveur des enfants, avec pour priorité l'amélioration de l'efficacité des dépenses plutôt que l'augmentation de leur montant ;

c) *le recours aux données probantes et au plaidoyer* en faveur de la gestion et de la communication de l'information, et de l'intégration des systèmes pour garantir l'utilisation des données et des recherches en vue d'améliorer les politiques, l'allocation des ressources, les programmes et la responsabilisation ;

d) *l'engagement des communautés, la responsabilité sociale et la communication pour le développement*, pour compléter les autres stratégies et renforcer la responsabilité sociale en matière de droits de l'enfant, notamment en donnant aux communautés la possibilité d'exiger des services et en encourageant les comportements positifs ;

e) *l'innovation et la coopération Sud-Sud* : le programme mettra l'accent sur les initiatives techniques au service du développement visant à renforcer la communication et l'information. L'UNICEF encouragera l'apprentissage et le partage des innovations et des bonnes pratiques dans la sous-région et ailleurs par le

biais des structures de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine, ce qui garantira la conformité des politiques aux accords internationaux.

21. Le programme de pays comporte quatre composantes : a) la survie et le développement de l'enfant ; b) le développement et la participation des adolescents ; c) un environnement adapté aux besoins de l'enfant ; d) l'efficacité du programme.

22. Ces composantes contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1 à 6, et du pilier de transformation sociale du Cadre de partenariat des Nations Unies. Les composantes portant sur l'environnement adapté aux besoins de l'enfant et sur l'efficacité du programme contribueront également aux piliers relatifs à la progression économique et à la bonne gouvernance du Cadre de partenariat des Nations Unies.

23. La programmation intégrée sera au cœur du programme de pays, qui fondera toutes ses interventions sur le principe de l'équité, afin que tous les enfants aient accès à des services inclusifs et de qualité. Par ailleurs, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le handicap seront intégrés à l'ensemble des composantes du programme. Conformément au Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, l'analyse et la conception du programme s'attaqueront aux normes et aux pratiques discriminatoires et défendront l'autonomie des filles et des femmes.

24. Le présent programme de pays répond également aux observations et aux recommandations émises lors de l'examen des derniers rapports des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Survie et développement de l'enfant

25. L'UNICEF contribuera à la réalisation du résultat suivant : tous les enfants namubiens âgés de 0 à 10 ans ont un meilleur accès à des services de santé maternelle, néonatale et infantile, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance, de DPE, d'état civil ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène équitables et de qualité.

26. Pour ce faire, l'UNICEF renforcera les systèmes de prestation de services multisectoriels et développera la capacité du pays à fournir un ensemble essentiel de services intégrés de qualité et à forte incidence, adaptés aux enfants de moins de 10 ans, et notamment axés sur les 1 000 premiers jours de leur vie.

27. Dans les domaines de la santé maternelle, néonatale et infantile et de la nutrition, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de soutenir le déploiement à grande échelle des services publics par l'identification et l'élimination systématique des goulots d'étranglement au niveau infranational qui font obstacle à la mise en œuvre des plans et des politiques du gouvernement. Cette collaboration concernera notamment le Plan stratégique pour les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, le Plan d'action « Chaque nouveau-né », la stratégie pour la prise en charge communautaire intégrée des cas de maladies de l'enfance, le Plan national de mise en œuvre de l'initiative « Renforcement de la nutrition », l'approche de l'assainissement total piloté par la communauté et la Feuille de route pour

l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. L'UNICEF améliorera la gestion des services de vaccination par la mise en œuvre de l'approche « Atteindre chaque enfant », qui garantira la vaccination complète de chaque enfant au cours des 12 premiers mois de sa vie. Le programme contribuera à la réalisation des objectifs de couverture médicale universelle.

28. L'UNICEF s'attaquera également à la violence commise à l'égard des enfants au cours de leurs dix premières années de vie : il apportera son soutien à l'utilisation de données pour la planification (en partenariat avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis) ; renforcera la formation des policiers, des magistrats, des procureurs et des travailleurs sociaux concernant les procédures à appliquer dans les affaires où des enfants sont impliqués, sensibilisera les communautés et établira des liens étroits avec les secteurs de la santé et de l'éducation pour prévenir, détecter et signaler les cas de violence.

29. L'approche de l'apprentissage et de la stimulation préscolaires utilisée en Namibie intègre une planification multisectorielle et des services destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants, afin de réduire le taux de redoublement élevé de la première année de scolarité et le nombre d'enfants trop âgés par rapport à l'âge officiel en première année, de promouvoir une offre universelle d'enseignement préscolaire et d'améliorer les aptitudes fondamentales au calcul, à la lecture et à l'écriture. L'UNICEF aidera le gouvernement et les partenaires issus de la société civile à élargir l'accès aux centres de DPE, à l'enseignement préscolaire et au premier cycle de l'enseignement primaire, afin d'améliorer l'apprentissage et la stimulation préscolaires, en particulier pour les enfants issus de zones marginalisées, pauvres et isolées. Pour ce faire, il soutiendra notamment la réalisation d'une analyse financière destinée à accroître l'efficacité et l'efficacité des allocations budgétaires et des dépenses.

30. Donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie leur permet d'entrer dans leur seconde décennie en meilleure santé et mieux équipés pour apprendre. L'aide de l'UNICEF garantira la mise en place d'approches multisectorielles en faveur du DPE, ainsi que de liens étroits avec la deuxième composante du programme de pays, à savoir le développement et la participation des adolescents.

Développement et participation des adolescents

31. L'UNICEF contribuera à la réalisation du résultat suivant : d'ici fin 2023, les adolescents apprennent, sont en bonne santé, se développent et participent, dans un environnement sans violence, exploitation ni abus.

32. Pour ce faire, l'UNICEF renforcera les systèmes de prestation de services multisectoriels et développera la capacité du pays à fournir un ensemble essentiel d'aides intégrées, de qualité et à forte incidence en matière d'éducation, de santé (notamment de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, mais aussi de santé sexuelle et reproductive), de protection de l'enfance et d'autonomisation des adolescents.

33. L'UNICEF défendra l'institutionnalisation de la participation des enfants au Parlement et auprès des autorités locales. L'UNICEF encouragera également la participation des adolescents par le biais de commissions scolaires et de groupes d'éducation par les pairs, afin de rendre les écoles responsables de l'amélioration des résultats d'apprentissage.

34. Le programme de pays se concentrera sur la fourniture d'un soutien technique au Ministère de l'éducation, des arts et de la culture en vue d'améliorer la prise en compte des disparités entre les sexes et l'équité des dépenses consacrées à l'éducation ainsi que l'efficacité de l'utilisation des données pour la planification. L'UNICEF contribuera également au renforcement des systèmes, afin d'accroître la prestation de services de qualité et les résultats, ce qui permettra une diminution des taux de redoublement et du nombre d'abandons. Le Programme relatif à la responsabilité sociale et à la gouvernance des écoles, le Programme pour la santé intégrée dans les écoles et la mise en œuvre du Cadre national pour des écoles sûres recevront un soutien visant à éliminer les obstacles qui empêchent les enfants de continuer à fréquenter l'école. L'UNICEF participera à l'analyse de l'efficacité et de l'efficacités des allocations budgétaires et des dépenses afin d'améliorer les résultats d'apprentissage et le taux de transition durant la scolarité.

35. L'UNICEF aidera le gouvernement à déployer des interventions d'hygiène et de santé menstruelles en vue d'accroître l'accès des adolescentes aux fournitures et à des installations appropriées.

36. Dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH, le programme de pays visera à accélérer la prestation de services de santé et de nutrition intégrés et adaptés aux besoins des adolescents, au sein de l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH et le sida. L'UNICEF aidera les agents de santé à mettre en œuvre des directives relatives aux services de santé adaptés aux besoins des adolescents, à étendre les services de dépistage du VIH destinés aux adolescents, et à garantir que les adolescents vivant avec le VIH bénéficient du traitement et du soutien nécessaires pour supprimer leur charge virale. Les compétences pratiques et les connaissances approfondies en matière de sexualité acquises à l'école seront pérennisées par l'amélioration de la qualité de l'enseignement des programmes et des services de santé scolaires.

37. Dans le cadre de la campagne mondiale pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants, l'UNICEF renforcera la capacité de la Namibie à légiférer, à planifier et à budgétiser le déploiement à grande échelle d'interventions visant à prévenir et combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence à l'égard des enfants et des adolescents, y compris en ligne. L'UNICEF appuiera la mise en place d'un système de gestion des cas, notamment l'élaboration d'outils, de protocoles et de procédures destinés à améliorer le suivi et le signalement des cas de violence, d'exploitation et de maltraitance.

Environnement adapté aux besoins de l'enfant

38. L'UNICEF contribuera à la réalisation de l'objectif suivant : la création d'un environnement sûr, résilient et favorable pour tous les enfants, les adolescents et leur famille.

39. L'organisation œuvrera à réduire durablement les privations multidimensionnelles dont sont victimes les enfants et adolescents namibiens marginalisés. Elle concentrera ses efforts sur l'augmentation de leur résilience aux chocs économiques et climatiques.

40. L'UNICEF soutiendra la production et l'utilisation de données probantes pour plaider en faveur d'un accès équitable à des aides sociales financées par l'État, protégées de l'inflation et bénéficiant à tous les enfants. Il approfondira ses partenariats avec les principaux ministères compétents en vue de rendre le système de protection sociale plus intégré, plus efficace et plus efficient, et de garantir que

cette protection sociale renforce l'accès à d'autres services sociaux, notamment à l'enregistrement des naissances. Il collaborera également avec les médias, la société civile et les autorités locales afin d'encourager le recours aux services de protection sociale et la responsabilisation quant à leur prestation.

41. Les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes naturelles et des épidémies privent les enfants, en particulier les plus défavorisés, de leur droit à la santé, à la nutrition et à la sécurité alimentaire, à la protection et à l'éducation. Afin d'améliorer le relèvement et la résilience face à ces chocs, l'UNICEF accordera une importance particulière au soutien des évaluations humanitaires qui prennent en compte les besoins des enfants et sont ventilées en fonction de l'âge, du sexe et du handicap. En partenariat avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, il plaidera pour que la priorité soit donnée aux plus vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées et personnes vivant avec le VIH) dans les activités de préparation, de développement de la résilience et de réponse.

Efficacité du programme

42. L'objectif de la composante relative à l'efficacité du programme consistera en l'assurance de la qualité et la coordination des secteurs. Elle appuiera également les autres composantes du programme de pays, et contribuera au résultat suivant : d'ici fin 2023, les institutions publiques nationales et régionales effectuent des rapports réguliers sur l'exercice des droits de tous les enfants et adolescents.

43. La coordination du programme passera par une planification commune et des examens réguliers afin de garantir l'alignement et la cohérence des interventions réalisées dans le cadre des trois composantes du programme, et la conformité aux structures de coordination du gouvernement. L'UNICEF soutiendra l'obtention de résultats collectifs dans le respect du Cadre de partenariat des Nations Unies.

44. La programmation axée sur les résultats encouragera la production, l'analyse et l'utilisation de données probantes pour améliorer la planification centrée sur l'équité, le suivi et l'évaluation des programmes, ce qui bénéficiera aux enfants les plus défavorisés. L'Agence de statistique de la Namibie, les institutions d'enseignement supérieur et les organisations locales de recherche recevront l'appui de l'UNICEF pour la production rapide d'études, de données et de rapports de qualité, ventilés et prenant en compte les besoins des enfants ainsi que les disparités entre les sexes. L'UNICEF apportera également son soutien à la gestion des données et des systèmes d'information sectoriels, notamment pour les questions transversales telles que les disparités entre les sexes et le handicap.

45. L'UNICEF encouragera et influencera la budgétisation tenant compte des disparités entre les sexes et des besoins des enfants auprès des autorités publiques et du secteur privé local, et mettra l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des financements publics consacrés aux enfants.

46. La communication pour le développement, y compris l'utilisation des technologies de l'information, permettra de créer et de pérenniser la demande de services sociaux, de fournir une plateforme où les enfants pourront s'exprimer, et d'éliminer les normes et pratiques sociales néfastes qui violent les droits des enfants et des adolescents et perpétuent les inégalités entre les sexes.

47. L'UNICEF entretiendra des partenariats stratégiques afin de mobiliser des ressources en faveur de la réalisation des droits des enfants en Namibie. Il collaborera avec les institutions publiques et la société civile pour soutenir les organisations de

jeunes afin qu'elles participent activement à la programmation concernant les enfants et les adolescents. De nouvelles alliances stratégiques seront conclues avec le secteur privé et des organismes philanthropiques pour certains programmes spécifiques. Le principal rôle de l'UNICEF sera de réunir les parties prenantes en vue d'une collaboration efficace pour la réalisation des droits des enfants et des adolescents. Les réseaux Sud-Sud permettront de promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	1 000	8 500	9 500
Développement et participation des adolescents	1 000	7 500	8 500
Environnement adapté aux besoins de l'enfant	1 000	1 000	2 000
Efficacité du programme	1 685	5 000	6 685
Total	4 685	22 000	26 685

Administration du programme et gestion des risques

48. Le présent descriptif de programme de pays présente les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

49. Le présent programme de pays sera coordonné selon le Cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023 et mis en œuvre sous la direction de la Commission nationale de planification, en collaboration avec les ministères concernés, les institutions semi-publiques, les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions de recherche et les universités.

50. Voici les principaux risques qui pourraient freiner la réalisation des résultats prévus et les mesures proposées pour les atténuer :

a) *Déclin du soutien des donateurs à la Namibie* Compte tenu de la diminution de l'aide au développement depuis 2009, l'UNICEF continuera à plaider pour que des ressources nationales plus importantes soient consacrées aux enfants et aux adolescents vulnérables, et pour que la priorité leur soit accordée dans les programmes des partenaires de développement et les allocations de budgets. Ce plaidoyer s'appuiera sur la production et le partage de données concernant les disparités de résultats pour les enfants et les adolescents, les principaux obstacles aux progrès et l'efficacité des programmes et des interventions mis en œuvre pour résoudre les problèmes. L'UNICEF mobilisera également d'autres ressources (AR) en faveur du programme de pays, grâce à une collaboration étroite avec les donateurs

namibiens et étrangers, par le biais de propositions de qualité, de rapports aux donateurs, de témoignages et de visites de pays.

b) *Risque de catastrophes naturelles* La Namibie est exposée aux inondations, aux sécheresses et aux épidémies, trois facteurs qui ont un effet néfaste sur le développement humain. En conséquence, les ressources allouées aux priorités en matière de développement humain sont fréquemment détournées en faveur de la réponse aux catastrophes, ce qui retarde la mise en œuvre des programmes de développement. L'UNICEF œuvrera en collaboration étroite avec les autres fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires de développement afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide et de gestion des risques de catastrophe.

c) *Vulnérabilité aux chocs économiques extérieurs* La forte dépendance du pays aux biens importés ainsi qu'aux marchés extérieurs pour l'exportation de ressources naturelles, qui est le principal moteur de son économie, signifie que sa bonne santé économique risque de se détériorer très rapidement en cas de chocs extérieurs. L'UNICEF s'efforcera, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, de renforcer les dispositifs de protection sociale destinés aux plus vulnérables.

51. Une stratégie relative aux activités opérationnelles sera mise en place afin d'harmoniser et de réduire les coûts de fonctionnement ; par ailleurs, les fonds et programmes des Nations Unies partageront toujours leurs locaux et leurs services.

52. L'UNICEF continuera à contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines. La gestion de l'approche harmonisée des transferts d'espèces sera améliorée en vue d'atténuer les risques pour la mise en œuvre du programme.

Suivi et évaluation

53. L'UNICEF réalisera le suivi des résultats par le biais de plans de gestion et de plans de travail annuels, ainsi que d'examen par les pairs, avec l'aide des autorités publiques et des partenaires d'exécution, afin d'évaluer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, mais aussi de définir des mesures de contrôle et d'atténuation des risques.

54. Les progrès vers la réalisation des résultats prévus sont contrôlés à l'aide des indicateurs du cadre de résultats et de ressources, fondé sur le Cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023, le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 et les priorités régionales de l'Afrique orientale et australe. L'UNICEF collaborera avec l'Agence de statistique de la Namibie et les autres fonds et programmes des Nations Unies au suivi des progrès vers la réalisation des objectifs nationaux et internationaux ainsi qu'à la surveillance des inégalités, à l'aide de données à jour.

55. L'UNICEF travaillera également avec ses partenaires à renforcer les capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation par l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats. Il accordera une importance particulière à la mise en place de processus de planification au niveau infranational, à l'amélioration du suivi des performances du programme et à la création de mécanismes de rétroaction, qui permettront de renforcer les systèmes par l'intégration Système de suivi des résultats pour l'équité de l'UNICEF.

56. L'UNICEF coopérera avec le gouvernement pour évaluer certaines interventions et approches (cf. le plan d'évaluation chiffré présenté en même temps

que le présent descriptif de programme de pays) et mènera des examens du programme de pays à mi-parcours et en fin de programme afin de déterminer sa pertinence, son efficacité, son efficience et son incidence. Le programme de pays donnera la priorité aux enquêtes, études et travaux de recherche réguliers sur les principaux problèmes. Des recherches complémentaires seront entreprises si nécessaire afin d'analyser plus en détail les principaux problèmes.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de la Namibie et l'UNICEF, 2019-2023

Convention relative aux droits de l'enfant : tous les articles

Priorités nationales : Cinquième plan national de développement (2017-2018-2021-2022), Plan de prospérité Harambee (2016-2017-2019-2020), Objectifs de développement durable 1 à 6 et 10

Résultats et indicateurs liés au bien-être des enfants du Cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023 :

D'ici à 2023, la plupart des femmes, enfants, adolescents et jeunes vulnérables de Namibie ont accès et recours à des services de santé et de nutrition intégrés de qualité.

- Taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans. **Données de référence** : 23,8 % (2013) ; **Cible** : 14 %
- Taux de mortalité maternelle. **Données de référence** : 265 pour 100 000 naissances vivantes (2015) ; **Cible** : 200 pour 100 000 naissances vivantes
- Taux de mortalité néonatale. **Données de référence** : 15,9 pour 1 000 naissances vivantes (2015) ; **Cible** : 10 pour 1 000 naissances vivantes
- Taux de naissances assistées par du personnel qualifié. **Données de référence** : 87,5 % (2013) ; **Cible** : 97 %
- Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1 000 jeunes filles). **Données de référence** : 82 (2013) ; **Cible** : 65
- Nombre de nouvelles infections à VIH. **Données de référence** : 5 271 nouveaux cas, dont 1 000 adolescentes et 2 323 jeunes femmes (2016) ; **Cible** : 1 318 nouveaux cas, dont 400 adolescentes et 1 400 jeunes femmes
- Part des dépenses de santé à la charge des ménages. **Données de référence** : 9 % (2014-2015) ; **Cible** : < 9 %
- Pourcentage de la population utilisant des services sanitaires gérés de manière sûre, notamment des installations de lavage des mains à l'eau et au savon. **Données de référence** : 53 % (2016) ; **Cible** : 70 %

D'ici à 2023, les enfants et les jeunes les plus vulnérables du pays bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie.

- Taux de scolarisation des enfants âgés de 0 à 5 ans dans des centres de développement de la petite enfance (DPE). **Données de référence** : 24,6 % (2016) ; **Cible** : 40 %
- Taux de scolarisation des enfants âgés de 5 à 18 ans dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. **Données de référence** : Enseignement préscolaire : 19,2 % ; enseignement primaire : 94,8 % ; enseignement secondaire : 56,5 % (2016) ; **Cible** : Enseignement préscolaire : 50 % ; enseignement primaire : 99 % ; enseignement secondaire : 70 %
- Taux d'achèvement du cycle primaire. **Données de référence** : 83,4 % (2016) ; **Cible** : 90 %
- Taux de redoublement : septième année. **Données de référence** : 89 % (2016) ; **Cible** : 100 %
- Taux de redoublement : dixième année. **Données de référence** : 60 % (2016) ; **Cible** : 85 %

D'ici à 2023, les femmes et les enfants les plus vulnérables sont autonomes et protégés contre la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation.

- Nombre de victimes potentielles de la traite ayant été identifiées. **Données de référence** : 8 par an (2013) ; **Cible** : 16 par an

D'ici à 2023, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les pauvres les plus vulnérables utilisent des services de protection sociale intégrés et de qualité.

– Pourcentage du budget national alloué à la protection sociale à caractère non contributif. **Données de référence** : 3,5 % (exercice 2016-2017) ; **Cible** : 5 % (exercice 2023-2024)

Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 et énoncés des résultats :

Chaque enfant survit et s'épanouit.

Énoncé du résultat 1 : Les filles et les garçons, en particulier ceux qui sont marginalisés ou qui vivent dans des situations de crise humanitaire, ont accès à des interventions de santé, de nutrition, de lutte contre le VIH et de DPE à forte incidence, depuis la grossesse jusqu'à l'adolescence.

Chaque enfant apprend.

Énoncé du résultat 2 : Les filles et les garçons, en particulier les plus marginalisés et ceux affectés par des situations de crise humanitaire, bénéficient d'une éducation et de possibilités d'apprentissage de qualité, inclusives et équitables.

Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation.

Énoncé du résultat 3 : Les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des situations de crise humanitaire, sont protégés de toutes les formes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de pratiques néfastes.

Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre.

Énoncé du résultat 4 : L'utilisation durable d'eau salubre et de services d'assainissement et l'adoption de pratiques d'hygiène et de systèmes renforcés garantissent un environnement propre et sûr à toutes les femmes et à tous les enfants (filles et garçons), en particulier aux plus défavorisés et à ceux affectés par des situations de crise humanitaire.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
Survie et développement de l'enfant							
1. Tous les enfants namibiens âgés de 0 à 10 ans ont un meilleur accès à des services de santé maternelle, néonatale et infantile, d'éducation, de protection de l'enfance, de DPE, d'état civil, de nutrition ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène équitables et de qualité d'ici à 2023.	Part du budget national consacrée à la santé DR : 13 % (2015) C : 15 % Part du budget de l'éducation allouée à l'enseignement préscolaire/primaire DR : 6 % / 32 % (2016) C : 10 % / 40 % Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 6 mois nourris exclusivement au sein	Budget national / exposés budgétaires Enquête démographique et de santé (EDS)	1. Les responsables de haut niveau concernés garantissent l'allocation équitable des ressources et la mise en œuvre de dépenses efficaces en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile, de la protection de l'enfance, du DPE, de l'éducation, de l'assainissement et de la nutrition. 2. La capacité des prestataires de services à fournir des services intégrés et de qualité en matière de santé, de prise en charge du VIH, de nutrition, d'éducation,	Fonds et programmes des Nations Unies Ministère de la santé et des services sociaux ; Ministère de l'éducation, des arts et de la culture ; Ministère de l'intérieur et de l'immigration ; Ministère de l'agriculture, de l'eau et des forêts ; Ministère de l'égalité	1 000	8 500	9 500

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR) RO AR Total				
	DR : 49 % (2013) C : 80 %		d'assainissement, d'enregistrement des naissances et de protection de l'enfance est renforcée.	des sexes et du bien-être des enfants					
	Pourcentage d'enfants complètement vaccinés à l'âge de 12 mois DR : 68 % (2013) C : 80 %	EDS	3. La capacité des communautés, des parents, des enfants et des chefs religieux et traditionnels à exiger des services intégrés et de qualité en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, d'assainissement, de protection de l'enfance, de DPE et de nutrition, et à accéder à ces services est renforcée.	Société civile, universités, médias, associations professionnelles, instituts de formation, partenaires de développement					
	Pourcentage de nouveau-nés exposés au VIH ayant obtenu un résultat positif à un test de dépistage du VIH DR : 4 % (2015) C : 2 %	Rapports d'avancement du Cadre stratégique national pour la lutte contre le VIH et le sida en Namibie							
	Taux de redoublement : 1 ^{re} année DR : 19,9 % (2016) C : 5 % Taux de redoublement : 5 ^e année DR : 20,3 % (2016) C : 5 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE)							
	Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire DR : 41 091 (2016) C : 80 000	Recensement annuel du système éducatif							
	Services d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans DR : 78 % (2013) C : 85 %	EDS							

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre DR : 52 % (2013) C : 25 %	EDS					
Développement et participation des adolescents							
2. D'ici à la fin de l'année 2023, les adolescents apprennent, sont en bonne santé, se développent et participent, dans un environnement sans violence, exploitation ni maltraitance.	Nombre de nouveaux adolescents et adolescentes dirigeant ou participant à des initiatives d'engagement civique grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF DR : 0 (2017) C : 5 000	Parlement et rapports des partenaires	1. Le gouvernement est capable de défendre l'institutionnalisation de la participation des enfants à la prise de décisions. 2. Les capacités des prestataires de services à fournir aux adolescents des services intégrés de santé, de prise en charge du VIH, de nutrition, d'éducation, d'assainissement et de protection de l'enfance dans un environnement favorable, sûr et protecteur sont renforcées. 3. La capacité des adolescents à exiger des services intégrés de qualité en matière de santé, de prise en charge du VIH, de nutrition, d'éducation, d'assainissement et de protection de l'enfance, et à y accéder, est renforcée.	Fonds et programmes des Nations Unies Ministère de la santé et des services sociaux ; Ministère de l'éducation, des arts et de la culture ; Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être des enfants Forces de police namibiennes, Parlement, société civile, organisations de jeunes	1 000	7 500	8 500
	Pourcentage de femmes namibiennes âgées de 15 à 19 ans ayant subi au moins une fois des violences depuis leurs 15 ans DR : 31,5 % (2013) C : 15 %	EDS					
	Nombre d'adolescents âgés de 15 à 19 ans ayant effectué un test de dépistage du VIH et reçu leurs résultats au cours des 12 derniers mois DR : 21 % (2016) C : 35 %	Enquêtes sentinelles sur le VIH					
	Nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans DR : 82 (2013)	EDS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>C : 65</p> <p>Taux de passage dans la classe supérieure : 7^e année</p> <p>DR : 89 % (2016) C : 100 %</p> <p>Taux de passage dans la classe supérieure : 10^e année</p> <p>DR : 60 % (2016) C : 85 %</p>	SIGE					
Environnement adapté aux besoins de l'enfant							
3. Les enfants vulnérables âgés de 0 à 18 ans ont un accès accru à des systèmes de protection sociale équitables et efficaces visant à réduire la pauvreté et à améliorer les environnements adaptés aux besoins de l'enfant.	<p>Pourcentage du budget national alloué à la protection sociale à caractère non contributif</p> <p>DR : 3,5 % (exercice 2016-2017) C : 5 % (exercice 2023-2024)</p>	Budget national / exposés budgétaires	<p>1. Les prestataires de services sont capables de mettre en œuvre des politiques, des plans et un budget de protection sociale efficaces et fondés sur des données probantes.</p> <p>2. Les prestataires de services sont capables de protéger les enfants namibiens des épidémies et des effets du changement climatique.</p>	<p>Fonds et programmes des Nations Unies</p> <p>Ministère de l'environnement et du tourisme ; Ministère de l'éradication de la pauvreté et de la protection sociale ; Ministère des mines et de l'énergie ; Ministère des finances ; Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être des enfants</p> <p>Agence de statistique de la Namibie, Cabinet du Premier ministre</p>	1 000	1 000	2 000
	<p>Nombre d'interventions supplémentaires visant à rendre les communautés résilientes face au changement climatique rendues possibles par le soutien de l'UNICEF</p> <p>DR : 0 (2018) C : 5</p>	Rapports des partenaires					
	<p>Système de gestion des risques de catastrophe en Namibie, fonctionnel aussi bien au niveau régional qu'au niveau national et prenant en compte les besoins des enfants</p>	Cabinet du Premier ministre					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
	DR : 1 (niveau national) C : 14 (niveau régional)						
Efficacité du programme							
D'ici fin 2023, les institutions publiques nationales et régionales effectuent des rapports réguliers sur l'exercice des droits de tous les enfants et adolescents.	Soumission ponctuelle des rapports demandés aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant DR : 0 (2018) C : 4	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1. Le Cadre de développement des statistiques nationales est mis en place aux fins de communication et de responsabilisation au sujet des droits de l'enfant.	Agence de statistique de la Namibie, Commission nationale de planification	1 685	5 000	6 685
	Nombre d'indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants dans le mécanisme national de communication d'informations DR : à déterminer C : tous	Rapports d'avancement sur les objectifs de développement durable (Commission nationale de planification)					
	Indicateurs clés de performance du tableau de bord de l'UNICEF	Tableau de bord Insight					
Total des ressources					4 685	22 000	26 685